

Édité par le Parc naturel régional du Verdon dans le cadre du SAGE Verdon

Le Parc assure l'animation et le pilotage de deux démarches :

- **Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)** permet d'arbitrer les différents usages de l'eau et de planifier la gestion en fixant des objectifs à portée réglementaire.
- **Le contrat de rivière** est un programme pluriannuel d'actions élaboré en concertation entre les acteurs de l'eau du bassin versant, visant à la restauration des milieux aquatiques.

Limitée,
fragile et utile
à tous, l'eau
du Verdon
fait l'objet
d'une gestion
organisée.



Le SAGE : en cours de validation

Fruit d'un long travail de concertation de l'ensemble des acteurs concernés par le bassin versant du Verdon (élus, usagers, services de l'État), ce schéma est élaboré par la Commission locale de l'eau (CLE).

La phase de validation de ce schéma qui doit permettre de concilier développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, est en cours : des réunions de la CLE sont prévues de juin à septembre. Une fois validé, le projet sera envoyé pour avis aux collectivités (conseils généraux, conseil régional, communes...), puis soumis à enquête publique courant 2013.

Contrat de rivière 43 millions d'euros pour le bassin versant !

Ce contrat, signé en 2008, concerne les 2289 km² du bassin versant du Verdon et de ses affluents. Il intègre des actions pour :

- améliorer la qualité de l'eau (assainissement, toilettes sèches sur les sites fréquentés...),
- prévenir les crues et inondations,
- restaurer les milieux, entretenir les berges et le lit de la rivière,
- gérer quantitativement l'eau (amélioration du partage de l'eau, économies d'eau et réduction des fuites des réseaux eau potable...)
- faire les suivis nécessaires pour évaluer l'effet des actions, la sensibilisation...

En 2011, un **avenant** à mi-parcours a été **validé**, portant le nombre d'opérations de 180 à 235 pour une durée de 6 ans 1/2 au lieu de 5. Doté de 43 millions d'€, ce contrat de rivière a déjà permis de réaliser une partie des actions proposées par les communes, de **nouvelles stations d'épuration** par exemple. Son bilan à 2011 est très positif. Le contrat montre son intérêt dans le contexte actuel de baisse des financements publics.

250 scolaires à la découverte de la ges

Dans le cadre du Forum mondial de l'eau qui s'est déroulé du 12 au 17 mars à Marseille, le Parc naturel régional du Verdon, en partenariat avec EDF Production Méditerranée et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, a organisé une journée à destination des scolaires le 21 février à Quinson : « Quand la concertation fait couler l'eau dans le Verdon ».

Neuf classes de communes du Parc (Riez, Régusse, Vinon-sur-Verdon, Puimoisson, Valensole) et une classe de Marseille ont pu, grâce à cette journée, réfléchir aux différents enjeux liés au partage de l'eau et à l'intérêt de se concerter pour décider collectivement de la meilleure prise en compte de l'environnement et des usages.

Cette problématique était illustrée de façon concrète par l'opération qui a consisté à augmenter les débits réservés (débit minimum qu'un barrage doit laisser passer en permanence) dans le Verdon.

Cet évènement s'est déroulé en deux temps :

1 Avant la journée pédagogique : afin de permettre aux élèves d'acquérir les notions nécessaires à la compréhension de la thématique du partage de l'eau, et donc de favoriser les échanges lors de la journée à Quinson, des interventions en classe ont été réalisées en amont, par la Maison des Lacs des Salles-sur-Verdon.



2 Le 21 février, les scolaires ont pu :

- Visiter le barrage hydroélectrique de Quinson avec les agents d'EDF,
- Découvrir les berges du Verdon et les fontaines du village de Quinson avec le Parc naturel régional du Verdon et l'office de tourisme de Quinson,
- Réaliser des ateliers sur l'eau avec la Maison des Lacs,
- Rencontrer et échanger avec les acteurs de l'eau sur le Verdon impliqués dans le projet d'augmentation des débits réservés :
 - **Parc naturel régional du Verdon** : qui anime la concertation,
 - **Fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques des Alpes de Haute-Provence et du Var** : fait prendre en compte les besoins des milieux pour une amélioration des peuplements piscicoles,
 - **Groupement des professionnels des sports d'eau vive du Verdon** : fait entendre les besoins de leurs activités dans les choix de gestion,
 - **Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques** : expertise pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques,
 - **Maison Régionale de l'Eau** : réalise des études pour la définition du débit optimum pour les milieux aquatiques,
 - **Agence de l'Eau Rhône Méditerranée** : finance les projets permettant l'atteinte du bon état des milieux aquatiques,
 - **EDF Production Méditerranée** : améliore le fonctionnement de leurs aménagements en impactant le moins possible la production hydroélectrique.

La journée a donc été très riche, et un film a également été réalisé par un professionnel : 2 enfants par classe ont été interviewés et ont pu s'exprimer sur ce qu'ils avaient appris de cette journée : enjeux de gestion de l'eau, usages et partage de l'eau du Verdon...

Pour voir la vidéo, allez sur :

www.youtube.com/parcduverdon

gestion concertée de l'eau



Les inventaires : progression du Castor d'Europe



Le Castor est un mammifère protégé au niveau national depuis 1968. Il est assez discret car son mode de vie ne lui permet pas d'être en surnombre dans un secteur.

Souvent méconnu, parfois confondu avec le Rognon, cet herbivore apprécie particulièrement les feuilles et l'écorce des jeunes arbres.

Présent depuis plus de 30 ans à la confluence Durance-Verdon, une étude réalisée en 1997 par l'ONF a permis de connaître les populations jusqu'au barrage de Gréoux.

Courant 2011, un état des lieux des populations de castors du bas Verdon et ses affluents a été réalisé par le Parc du Verdon. Cette étude va permettre la mise en place d'un suivi régulier et d'adapter les travaux prévus.

Dans le bas Verdon, 15 cellules familiales ont été détectées, la population semble donc relativement stable par rapport à 1997. Chaque cellule vit sur un territoire donné (environ 1,5 km de berges).

Continuités Colostre : des obstacles à franchir

La loi Grenelle 2 de l'environnement impose le classement des cours d'eau pour le rétablissement des continuités écologiques (le transit des poissons et des sédiments).

Depuis le début de l'année, un bureau d'étude travaille sur le Colostre et ses affluents, et plus particulièrement sur le problème posé par les 80 « obstacles à l'écoulement » recensés. Tous ces barrages, de petite ou de grande taille ont ou avaient un intérêt ou un usage. Il s'agit donc aujourd'hui de déterminer lesquels servent encore afin de proposer des aménagements pour les rendre franchissables.

Par ailleurs le Colostre et l'Auvestre connaissent des problèmes de déficit d'eau, liés à l'enfoncement de leur lit et aux nombreux pompages réalisés dans leur nappe d'accompagnement. L'ensemble de ces questions est étudié afin de proposer des solutions globales, répondant aux objectifs de continuité, de quantité et de qualité du cours d'eau.

Chaque propriétaire peut se faire connaître auprès du Parc afin d'adapter au mieux le projet à ses besoins.

Parution



Réalisé grâce à la participation du Conseil de développement du territoire du Verdon et du Groupe d'Écoute et de Réflexion Citoyenne (le GREC), le guide d'information

Les boues d'épuration domestique - Règlementation et organisation des épandages vient de paraître. Il vise à fournir à tous ceux qui s'interrogent sur les épandages de boues, sur la réglementation qui s'y applique et sur les éventuels risques qu'elles posent, quelques éléments fondamentaux, de l'origine des boues à l'organisation institutionnelle de la filière « épandage en agriculture ».

Il est en ligne sur le site du Parc : www.parcduverdon.fr

